



Toulon Habitat Méditerranée

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT  
DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

Accusé de réception en préfecture  
083-278300017-20251030-30102025\_2564-DE  
Reçu le 05/11/2025

## EXTRAIT

des Registres des Délibérations du Conseil d'Administration

### Séance du 30 octobre 2025

Le Conseil d'Administration s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances en conformité avec la Loi du 5 décembre 1922, sous la présidence de :

**M. Mohamed MAHALI**

#### Administrateurs en exercice : 27

Présents : 17

M. MAHALI	M. CAVANNA	Mme MARTINIANI	M. STOJANOV
Mme BAGHDAD	M. DE GEA	Mme MATHERON	Mme VALVERDE
Mme BASS	M. GARCIN	M. RICHARD	
Mme BERNARDINI	Mme KADDOUR	Mme RIQUELME	
Mme BOUCHKARA	M. MARKOVIC	Mme SIDI DRIS	

Absents/excusés ayant donné pouvoir : 6

M. BEN MIHOU	à	M. RICHARD
Mme CHENET	à	Mme BAGHDAD
M. DOYER	à	M. MAHALI

M. GILLET	à	M. MAHALI
M. MORENO	à	M. CAVANNA
Mme PANAGOS	à	M. GARCIN

Absents/excusés : 3

M. DE ARAUJO	Mme FORTIAS	Mme PIN
--------------	-------------	---------

Administrateur ne prenant pas part aux débats et au vote : 1

M. SMAILI
-----------

Nombre de votants (présents + représentés) : 23

<b>DELIBERATION 25-64</b>  LE CAP D'OR Attribution garage n° 1491 9905	<b>N° 25-64 – TOUR DU GERE – ATTRIBUTION BUREAU 9909 À USAGE PROFESSIONNEL</b>  Mesdames, Messieurs,  Monsieur le Président présente le rapport suivant :  Toulon Habitat Méditerranée propose à la location des bureaux sis au rez-de-chaussée et au premier étage de la Tour du Gere.
--	---

Après visite des bureaux vacants, Madame Sabrina CHEROUD, infirmière diplômée, a déposé sa candidature pour louer le bureau 9, au rez-de-chaussée, d'une surface de 20,10 m<sup>2</sup> afin d'y exercer son activité d'infirmière.

Le bureau, dans le cadre de cette activité professionnelle, est proposé à la location pour un loyer mensuel hors charges de 300 €. Un dépôt de garantie d'un mois de loyer hors charges sera demandé.

Pour mémoire, sur l'ensemble des bureaux de la Tour du Gere, les charges locatives et notamment les consommations d'eau et d'électricité sont calculées forfaitairement en fonction de la surface privative occupée par chaque locataire, additionnée à la surface des parties collectives (couloirs, hall d'entrée, sanitaires...etc) divisée par le nombre de locataires.

Dans ces conditions, il est demandé au Conseil d'Administration d'autoriser la Directrice Générale à signer un bail professionnel, pour l'occupation du local n° 9909, avec Madame Sabrina CHEROUD, pour une activité de cabinet infirmier, aux conditions précitées.

**Le Conseil d'Administration,**

**Vu** l'article R421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

**Considérant** que le quorum du Conseil d'Administration est atteint,

Après avoir délibéré, selon le vote suivant :

<b>Votes favorables</b>	<b>23</b>	<b>Abstention</b>	<b>0</b>	<b>Votes contre</b>	<b>0</b>
-------------------------	-----------	-------------------	----------	---------------------	----------

**Article 1**

**AUTORISE** la Directrice Générale à signer un bail professionnel, pour l'occupation du local n° 9909, avec Madame Sabrina CHEROUD, pour une activité de cabinet infirmier, aux conditions précitées.

CN Le Président du Conseil d'Administration,

Mohamed MAHALI